

## Biden promet une «révolution de l'énergie propre»

PAR ISMAËL BINE

ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2020



Today, the Trump Administration officially left the Paris Climate Agreement. And in exactly 77 days, a Biden Administration will rejoin it.

Le candidat démocrate a proposé un plan environnemental à rebours du bilan de Donald Trump, catastrophique. Mais sans reprendre le *Green New Deal* de la gauche radicale.

«Aujourd'hui, l'administration Trump a officiellement quitté l'accord de Paris sur le climat. Et dans exactement 77 jours, l'administration Biden le rejoindra », a écrit jeudi 5 novembre, le candidat démocrate sur son compte Twitter.

L'ancien vice-président réitère ici l'une de ses promesses de campagne, qui trône parmi les mesures phare de son « **plan pour une révolution énergétique propre et une justice environnementale** ».

Les questions environnementales ont été éludées durant les débats présidentiels (à lire *ici et là*). Pourtant, Joe Biden s'était positionné, dès le 14 juillet 2020, sur ce sujet mis de côté par son rival, Donald Trump.

Le démocrate n'a pas soutenu le **Green New Deal** proposé par la gauche radicale américaine, dont l'une des cheffes de file est **Alexandria Ocasio-Cortez**, mais son programme s'en est largement inspiré.

Dévoilé en juillet 2020, il prévoit un investissement de 2 000 milliards de dollars, soit 10 % du PIB, sur quatre ans dans les énergies renouvelables (« *énergies propres* » selon la terminologie de son programme), le respect de l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050, des réseaux électriques intelligents, des bâtiments basse consommation ou encore des primes aux véhicules zéro émission.

Pour convaincre les électeurs des bienfaits des énergies renouvelables, Joe Biden invoque l'argument de la création d'emplois. « *L'idée, derrière les chiffres, c'est de montrer que tout ce qui est fait*

*contre l'environnement nuit à l'économie américaine*, analyse Jean-François Boittin, spécialiste de la politique économique et énergétique américaine et chercheur associé au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). *Biden défend l'idée que le développement des énergies renouvelables est créateur d'emplois bien payés et moins difficiles que ceux des énergies fossiles.* »

Joe Biden ambitionne aussi d'atteindre une production électrique propre d'ici 2035. « *Plus personne ne va construire de centrale à charbon aux États-Unis. Plus personne ne va construire une centrale au fioul aux États-Unis* », a-t-il martelé lors du premier débat télévisé l'opposant à son rival républicain. « *Il est en faveur d'une transition douce qui faciliterait l'utilisation du gaz naturel abondant, pas cher et moins polluant que d'autres sources énergétiques* », observe Jean-François Boittin.

Dans cette optique-là, il ne souhaite pas interdire l'exploitation de gaz de schiste, notamment par la technique décriée de la fracturation hydraulique. Cette méthode consiste à fracturer la roche, dans laquelle le gaz est enfermé sous forme de microbulles, en injectant de l'eau, du sable et des détergents à très haute pression, pour faire remonter le gaz à la surface. Ses opposants dénoncent un danger pour l'environnement.

Joe Biden souhaite, par ailleurs, financer la rénovation énergétique de six millions de bâtiments, notamment dans les quartiers défavorisés, ainsi que la construction de plus d'un million de bâtiments énergétiquement efficaces.

Autre axe majeur de sa campagne, la protection de la biodiversité. L'ancien sénateur du Delaware souhaite classer 30 % du territoire et des aires marines en espaces protégés d'ici à 2030. Joe Biden s'est aussi engagé à créer des parcs naturels et des monuments nationaux « *reflétant l'héritage naturel des États-Unis* » et à développer des projets de reforestation. Il souhaite également interdire les forages dans le refuge national de la faune arctique, situé au nord-est de l'Alaska.

Pour Jean-François Boittin, l'annonce de Biden concernant le retour des États-Unis dans l'accord de Paris est avant tout « *une publicité simple et rapide* » pour le candidat. Mais sa confirmation reste essentielle car elle « *permettra de créer un débat avec l'Union européenne sur la question de la mise en place d'une taxe carbone aux frontières* », affirme le chercheur.

Dans son plan « *pour une révolution énergétique propre et une justice environnementale* », le candidat évoquait déjà la mise en place d'une taxe carbone « *sur les produits à forte intensité de carbone provenant de pays qui ne respectent pas leurs obligations* », afin que « *les travailleurs américains [...] ne soient pas désavantagés par rapport à la concurrence* ». Il pointait les pays « *qui jouent contre le système, en devenant des économies de destination pour les pollueurs* ». Au premier rang desquels, la Chine.

### **Le bilan environnemental catastrophique de la présidence Trump**

Sortir de l'accord de Paris était une promesse de campagne que le président américain Donald Trump souhaitait absolument tenir. « *Afin de remplir mon devoir solennel de protection de l'Amérique et de ses citoyens, les États-Unis se retireront de l'accord de Paris sur le climat* », **annonçait-elle** 1<sup>er</sup> juin 2017, lors d'un **discours** organisé à la roseraie de la Maison Blanche, quelques mois après le début de son mandat. C'est chose faite. Depuis mercredi 4 novembre, et après quatre ans de processus administratifs, les États-Unis ont finalement quitté l'accord.

Pour Donald Trump, le texte est un frein au redressement de l'économie américaine. « *Je ne peux pas, en conscience, soutenir un accord qui punit les États-Unis [...]. J'ai été élu pour représenter les habitants de Pittsburgh, pas de Paris* », argue-t-il. Le dispositif, désormais signé par 196 pays, a été adopté lors de la 21<sup>e</sup> Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21), le 12 décembre 2015. Il prévoit différentes mesures pour lutter contre le changement climatique. La plus ambitieuse vise à contenir la hausse de la température mondiale bien en deçà de 2 °C – voire 1,5 °C – par rapport à l'ère préindustrielle.

Les règles de procédure obligeaient néanmoins l'ancien magnat de l'immobilier à patienter trois ans, à compter de l'entrée en vigueur de l'accord, intervenue le 4 novembre 2016, avant de pouvoir engager la sortie officielle des États-Unis. C'est donc trois ans plus tard, le 4 novembre 2019, que le secrétaire d'État américain Mike Pompeo a notifié dans un **communiqué** que les USA, **deuxième plus gros émetteur de gaz à effet de serre** du monde derrière la Chine, avaient officiellement entamé leur retrait de l'accord.

La décision de se retirer des engagements pris à Paris a une forte portée symbolique. Mais au cours des quatre dernières années, la présidence Trump s'est aussi attelée à détricoter de nombreuses mesures climatiques et environnementales prises par l'administration précédente. L'université Columbia, basée à New York, a recensé un ensemble de **164 réglementations**, mises en place sous la mandature Trump, destinées à affaiblir la lutte contre le changement climatique et les risques environnementaux.

Parmi les régressions, les attaques portées au *Clean Power Plan* de la gouvernance Obama, qui ambitionnait de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des centrales électriques, et notamment à charbon, de 32 % d'ici à 2030 par rapport à 2005. Tout en favorisant le recours aux énergies renouvelables. « *Nous nous débarrassons de réglementations inutiles pour créer plus d'emplois et de richesses ici, aux États-Unis* », avait défendu l'ancien homme d'affaires.

Pour faciliter ses réformes, il s'est créé des alliés. Il a nommé des climatosceptiques et d'anciens lobbyistes des énergies fossiles (pétrole, charbon), comme **Andrew R. Wheeler**, à des postes clés de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (**EPA**).

Cette institution, comparable au ministère de l'environnement français, est chargée de « *protéger les personnes et l'environnement contre les risques sanitaires importants* ». Elle doit « *financer, mener des recherches, élaborer et appliquer des réglementations environnementales* ». Trois mois après son élection, le

locataire de la Maison Blanche proposait par ailleurs de **réduire d'un tiers le budget de l'agence**. Cela représente 2,6 milliards de dollars en moins.

Les politiques climatiques et environnementales du président américain sont motivées par « *son déni du changement climatique et d'une quelconque science en la matière* », avance Jean-François Boittin. « *C'est pourquoi il pousse ses concitoyens à consommer davantage et à produire plus de carbone.* »

L'homme d'État se justifie d'avoir initié ces changements défavorables pour l'environnement dans l'optique de redresser l'économie américaine. Parmi ces changements, l'abaissement des normes de stockage en décharge des suies issues de la combustion du charbon, l'autorisation de forages pétroliers en Alaska, l'annulation des seuils d'émissions de méthane, des installations de production, transport et stockage du pétrole et du gaz naturel.

Peu après son élection, Donald Trump a aussi relancé les chantiers de construction du pipeline **Keystone XL** et du pipeline **Dakota Access**, alors qu'ils avaient été gelés par Barack Obama.

Depuis une quinzaine d'années, des écologistes, des peuples autochtones et des éleveurs se battent contre l'édification du premier. Ils dénoncent le danger environnemental du projet, **comme le racontait Médiapart en 2014**. Le deuxième est tout aussi contesté, par des Amérindiens et des associations, qui craignent que ce chantier ne détruise des sites sacrés sioux et que du pétrole ne se déverse dans l'eau de la rivière Missouri en cas de fuite. C'est sur ce risque-là que s'est appuyé le juge de Washington James E. Boasberg, pour justifier la **fermeture** de l'oléoduc, en juillet dernier.

Selon **une étude** du *Pew Research Center*, parue le 23 juin 2020, deux tiers des Américains pensent que le gouvernement actuel devrait prendre davantage de mesures pour lutter contre le changement climatique.

Sourd aux revendications populaires, le président américain a **accélééré les réformes anti-environnement** ces dernières semaines, avant l'échéance électorale. Après sa défaite, il lui restera trois mois pour mener ces actions à leur terme.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.